

**Dispositif « Lanceurs d’alerte »
Divulgateur externe – Contacts
Octobre 2024**

Si vous souhaitez effectuer un signalement externe, vous pouvez vous adresser aux autorités suivantes (énumérées dans l'[arrêté royal du 22 janvier 2023](#)), le choix de l'autorité compétente se faisant compte tenu du domaine dans lequel s'inscrivent les informations sur des violations :

Autorités compétentes	Contacts
Médiateurs fédéraux	https://www.federaalombudsman.be/fr/lanceurs-alerte Rue de Louvain, 48, boîte 6 1000 Bruxelles Téléphone : 0800 99 961 (numéro gratuit) – de l'étranger : +32 2 289 27 27 integrité@mediateurfederal.be
Service public fédéral Economie, PME, Classes Moyennes et Energie	https://economie.fgov.be/fr/effectuer-un-signallement
Service public fédéral Finances	https://finances.belgium.be/fr/contact
Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement	https://www.health.belgium.be/fr/procedure-lanceur-dalerte
Service public fédéral Mobilité et Transports	https://mobilit.belgium.be/fr/contact/info-et-plaintes SPF Mobilité et Transports Service de plaintes 9A City Atrium Rue du Progrès 56 1210 Bruxelles plaintes@mobilit.fgov.be
Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale	https://emploi.belgique.be/fr/propos-du-spf/signalements-de-fraude-sociale https://www.meldpuntsocialefraude.belgie.be/fr/index.html fraudesociale@emploi.belgique.be
Service public de programmation Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes	https://www.mi-is.be/fr/contact
Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN)	https://afcn.fgov.be/fr/loi-lanceurs-dalerte-effectuez-un-signallement

	<p>Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) rue du Marquis 1, bte 6A 1000 Bruxelles whistleblowers@fanc.fgov.be</p>
Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)	<p>https://www.afmmps.be/fr/Contact%20-%20Quelques%20coordonn%C3%A9es%20utiles whistleblowers@afmmps.be</p>
Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)	<p>https://www.favv-afsca.be/professionnels/contact/</p>
Autorité belge de la Concurrence (ABC)	<p>https://bmaabc.integrityline.com/frontpage</p>
Autorité de protection des données (APD)	<p>https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/lanceurs-d-alerte Autorité de protection des données Service d'Inspection Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles inspection@apd-gba.be</p>
Autorité des services et marchés financiers (FSMA)	<p>https://www.fsma.be/fr/faq/point-de-contact-lanceurs-dalerte Autorité des services et marchés financiers Service Enforcement, à l'attention de l'auditeur Michaël André, Confidentiel - LAK2392, Rue du Congrès 12, 1000 Bruxelles</p>
Banque nationale de Belgique	<p>https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-controle/etablissements-de-credit/manuel-d-40</p>
Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR)	<p>https://www.ctr-csr.be/fr/ctr-csr/faq/lanceurs-dalerte CTR-CSR, Confidentiel - LAK CSR, à l'attention du secrétaire général, Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles</p>
Autorités visées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - le ministre des Finances ; - l'administration de la trésorerie ; - la Banque nationale de Belgique ; - l'Autorité des services et marchés financiers, dénommée ; - le Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie ; - le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises ; - l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables ; - la Chambre nationale des notaires ; - la Chambre nationale des huissiers de justice ; - le Bâtonnier de l'Ordre ; - le Service Public Fédéral Intérieur ; - la Commission des jeux de hasard.



Comité national de sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable	<i>(pas de données de contact connues)</i>
Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)	https://www.ibpt.be/consommateurs/protection-des-personnes-qui-signalent-des-violations-dans-le-secteur-prive Service Greffe Boulevard du Roi Albert II, 35 bte 1 1030 Bruxelles SG@ibpt.be
Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité	
Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)	https://www.inasti.be/fr/inasti-lautorite-competente-pour-enqueter-sur-les-signalements-de-fraude-sociale https://www.inasti.be/fr/contact
Office National de l'Emploi (ONEM)	https://www.onem.be/contact/info-fraude-sociale ONEM 7-9 Boulevard de l'Empereur 1000 Bruxelles fraudesociale@onem.be
Office National de Sécurité Sociale (ONSS)	https://www.onss.be/onss-lautorite-competente-pour-enqueter-sur-les-signalements-de-fraude-sociale Office National de Sécurité Sociale Place Victor Horta 11 1060 Bruxelles
Service d'Information et de Recherche Sociale (SIRS)	https://www.meldpuntsocialefraude.belgie.be/fr/protection-lanceurs-alerte.html https://www.meldpuntsocialefraude.belgie.be/fr/index.html
Service autonome de Coordination Anti-Fraude (CAF)	<i>(pas de données de contact connues)</i>
Contrôle de la Navigation	<i>(pas de données de contact connues)</i>

